

BOURSE aux JOUETS

Dimanche 9 novembre 2025 de 9h à 16 h

Espace LIBERTE-SCY-CHAZELLES

Installation des exposants à partir de 9h

Coût d'un emplacement : 7€ la table (2 tables maximum par exposant)

Organisateur : Association LUSCYOLES - SCY-CHAZELLES

Je soussigné(e) : ATTESTATION – INSCRIPTION

NOM Prénom

Né (e) leà

Adresse

Code Postal, Ville

Télou Email.....

Titulaire de la pièce d'identité n°:

Délivrée le

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant(e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés
(Article L310-2 du Code du Commerce)
- de ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code Pénal)

Fait àle Signature

Ci-joint le règlement de..... € pour.....emplacement(s).

Espèces ou Chèque à l'ordre de **Association LUSCYOLES**

Bulletin à compléter puis envoyer par courrier ou déposer directement au plus tôt à l'adresse suivante:

Association LUSCYOLES
5 rue du Baoëton
57160 SCY-CHAZELLES

Partie à conserver.

Règlement exposants

Horaires exposants: installation à 9h, pas de départ avant 15h30.

Article 1 : La bourse aux jouets est réservée aux exposants particuliers.

Article 2 :

Les informations suivantes: nom, prénom, domicile et numéro de la pièce d'identité sont inscrites dans un registre tenu à la disposition des services de contrôle pendant la durée de la manifestation.

Article 3 : L'inscription est validée lors de la réception du bulletin accompagné du règlement. Un SMS est envoyé pour confirmer l'inscription.

Article 4 : Les emplacements sont définis par les organisateurs selon les règles de sécurité et ne peuvent être modifiés par les exposants.

Article 5 : La vente est exclusivement constituée de jouets et jeux.

Article 6 : Aucun remboursement de l'inscription ne sera effectué en cas d'interruption de la manifestation pour quelque raison que ce soit ou en cas de désistement des exposants.

Article 7 : Aucun remboursement de l'inscription ne sera effectué en cas de non présentation

Article 8 : Une buvette tenue par les membres de l'association LUSCYOLES sera à la disposition des exposants et des visiteurs. De la petite restauration salée et sucrée sera proposée.

Article 9 : Le présent règlement est à disposition et affiché aux entrées de « l'Espace LIBERTE » le jour même de la manifestation. La présence à cette journée implique la prise de connaissance et l'acceptation en totalité du présent règlement. Tout exposant ne respectant pas ce règlement sera prié de quitter les lieux sans qu'il puisse prétendre à un quelconque remboursement.